

Protocole de reprise d'activités liées à la crise de la COVID-19

Version du 29 novembre 2020 prenant en compte les décisions sanitaires du ministère chargé des sports suite aux annonces du Président de la République

Pratique sportive dans les équipements recevant du public de plein air (type PA)

« Pour les personnes majeures, la pratique d'une activité sportive redevient possible dans les équipements de plein air (stade, terrains extérieurs...) de manière individuelle ou encadrée par un club ou une association dans le respect de **protocoles sanitaires renforcés**. Et toujours dans le **strict respect de la distanciation et avec une attestation de déplacement dérogatoire**. »

Dans ce contexte, la reprise des activités de l'association CA2S est possible pour les séances des mardis midi au Stade Bachelard, mardi soir et jeudi soir au stade Guétat, moyennant le respect de protocoles sanitaires renforcés dont les dispositions sont décrites ci-dessous.

Le présent protocole est valable **jusqu'au 20 janvier 2021** (fin de l'étape 2 définie par le gouvernement). Néanmoins, il peut être revu si les conditions sanitaires l'exigent où le permettent.

Soucieux de préserver la santé des adhérents et des coachs, le CA de CA2S met en place un protocole sanitaire destiné à assurer à tous une pratique sûre de notre sport. Ce protocole est inspiré des recommandations nationales, notamment celles du ministère des sports mais aussi des recommandations des communes de Seyssins et Seyssinet-Pariset.

Avant de se rendre à l'entraînement ou à toute activité organisée par l'association CA2S, je me pose ces 8 questions :

Covid-19 : Check-up matinal

Quels sont les signes ?



La durée d'incubation varie de 3 à 5 jours en général jusqu'à 14 jours

8 questions incontournables à se poser chaque matin :

1. Fièvre >38°C ou frissons?
2. Douleurs musculaires, contractures?
3. Toux ou démangeaisons au fond de la gorge?
4. Fatigue intense et anormale?
5. Maux de tête inhabituels?
6. Perte brutale de l'odorat et du goût?
7. Difficultés respiratoires, étouffements?
8. Diarrhées?

Si vous êtes malade : restez chez vous, appelez votre médecin traitant ou le 15 selon votre état et prévenez votre hiérarchie

En cas de réponse positive à l'une des 8 questions ci-dessus :

- Je ne me rends pas à l'entraînement
- Je préviens l'association sous 24h maximum (C. Smith au 06 85 60 81 93 ou à l'adresse mail suivante : CA2S38@orange.fr)
- Je prends un avis médical ou j'attends une période minimale de 2 semaines pleines avant la reprise d'une activité sportive.

En outre, si je suis diagnostiqué positif à la Covid-19 ou cas contact en attente de résultats de test, je ne participe plus aux entraînements tant que mon médecin ne m'y autorise pas.

ENTRAINEMENTS AUX STADES GUETAT & BACHELARD

- Signature par chaque adhérent de la charte COVID-19
- Port obligatoire du masque jusqu'au début de l'entraînement
- Respect des gestes barrières et mesures de distanciation physique (2m)
- Les participants aux entraînements seront répartis en plusieurs groupes. Afin de limiter la taille de ceux-ci pour des raisons de confort dans la pratique mais aussi pour des raisons sanitaires nous demandons à tous de former des groupes de 10 personnes maximum.
- Il est également conseillé de venir avec sa bouteille d'eau remplie.

PENDANT L'ENTRAINEMENT :

- Respect des gestes barrières et mesures de distanciation physique (2m), pas de peloton groupé
- Pas d'utilisation de matériel partagé
- Pas d'exercice imposant un contact physique entre coureurs

APRES L'ENTRAINEMENT :

Merci d'éviter les regroupements et de respecter les gestes barrières et la distanciation physique.

Les adhérents sont en outre incités à venir aux entraînements en vélo ou seul dans son véhicule.

Les récentes décisions gouvernementales ne nous permettent pas encore de reprendre les entraînements nature hors stade de manière collective (Bois des Vouillants) mais la pratique sportive qui constitue un motif dérogatoire de sortie, pourra désormais s'effectuer de manière individuelle dans un périmètre de 20km autour du domicile, dans la limite de 3 heures et une fois par jour, sous réserve d'être muni d'une attestation de déplacement.

Christopher Smith, président de l'association, est désigné Référent COVID de l'association pour la durée de validité du présent protocole.

Fait à Seyssinet-Pariset, le 29 novembre 2020

